

Décision

Générale

colonial

Décision n° 103 PERSONNEL EUROPÉEN

n° 103

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 février 1947

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro

28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

M. Labussière (Henri), administrateur de 3^e classe des colonies, est nommé chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité. M. Labussière aura droit à ce titre, à une indemnité pour frais de représentation et de service, fixée à douze mille francs (12.000 francs) l'an.